



Communiqué aux médias du 16 janvier 2024

La CER du Conseil national dit oui au sucre indigène

Après qu'en automne de l'année dernière, la Commission de l'économie et des redevances (CER) du Conseil des États a donné suite aux initiatives des cantons de Thurgovie et de Berne, la commission sœur du Conseil national soutient aussi ces démarches. Les cantons de domiciliation des sucreries et l'ensemble de la filière se réjouissent de la décision qui envoie un signe fort en faveur du maintien de l'approvisionnement en sucre suisse durable. Le processus législatif destiné à mettre en place une solution concrète dès 2026, après l'échéance des mesures actuelles, peut démarrer.

Lors de sa séance du 15 janvier 2024, la CER du Conseil national a donné suite aux initiatives des cantons de Thurgovie et de Berne. Elle partage l'avis de la commission sœur du Conseil des États. Les deux initiatives demandent le maintien du taux actuel d'approvisionnement en sucre suisse. Cette décision crée les conditions permettant de trouver des solutions novatrices et pérennes pour la filière du sucre dès 2026 et d'assurer l'approvisionnement du pays avec du sucre indigène durable. La filière se réjouit de cette décision et remercie les initiants, les cantons de Thurgovie et de Berne, ainsi que les communes d'Aarberg et de Frauenfeld qui hébergent les fabriques. « Nous apprécions le signe positif donné par les politiciens et sommes heureux qu'ils aient reconnu la nécessité de trouver une solution », a déclaré Martin Flury, le président de la Fédération suisse des betteraviers, en ajoutant que « la dépendance de la Suisse de l'étranger en matière d'approvisionnement en sucre constituerait un risque incalculable à une époque d'instabilité politique ».

La nécessité d'agir a été reconnue – la filière est prête à adopter des solutions pragmatiques

En inscrivant dans la loi les contributions pour culture particulière et la protection douanière, le Parlement a signifié son soutien à l'ensemble de la filière du sucre indigène en 2021. Plus de 3800 planteuses et planteurs et plus de 300 collaboratrices et collaborateurs des sucreries peuvent compter sur des conditions stables jusqu'en 2026. Il a également été possible de poursuivre les travaux de recherche et de développement agronomiques en faveur de méthodes de culture écologiques. Les mesures susmentionnées arrivent à échéance en 2026.

La limitation dans le temps des contributions pour culture particulière et de la protection douanière faisaient également partie d'un compromis avec l'industrie agroalimentaire. À présent, il s'agit de prolonger ces mesures de façon judicieuse. Il convient d'aménager les contributions pour culture particulière et les droits de douane de telle sorte que la culture de betteraves demeure attractive et que les surfaces repartent à la hausse. En parallèle, les programmes de développement de variétés plus résistantes et de méthodes de culture écologique innovantes ainsi que la recherche de nouveaux engrais et de solutions inédites pour lutter contre les ravageurs doivent être poursuivis. Cette décision politique encourageante crée les conditions et permet de libérer les ressources financières nécessaires.

Informations pour journalistes

Martin Flury, Fédération suisse des betteraviers

Téléphone 079 720 89 51

Martin Rufer, Union suisse des paysans

Téléphone 078 803 45 54

Andreas Blank, Sucre Suisse SA

Téléphone 079 334 35 26